



# PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 17/09/2020

### **Projet NEO (Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis) Mise en œuvre du 21 septembre au 13 novembre 2020 de la dernière tranche du diagnostic archéologique prescrit sur l'emprise exondée**

Les travaux du projet NEO concerneront une large partie du front de mer de Saint-Denis, zone très sensible du point de vue patrimonial. Un diagnostic archéologique est donc nécessaire sur la totalité de l'emprise du projet, avant le démarrage des travaux. Il a été demandé par la co-maîtrise d'ouvrage, Mairie de Saint-Denis/Région Réunion/Cinor, et a été prescrit par le ministre de la Culture et le préfet de la région Réunion.

La réalisation anticipée de ce diagnostic permet de prendre, en amont des travaux, toutes les mesures nécessaires concernant le patrimoine enfoui. La réalisation des travaux prévus pourra ainsi intégrer le risque archéologique sans retard sur le déroulement du chantier.

Le diagnostic sur la partie exondée a été découpé en tranches afin de s'adapter au calendrier de cette opération de grande envergure.

Une première tranche de diagnostic exécutée en 2017 depuis la route du littoral jusqu'à la rue de Paris avait conduit à la fouille de la place Charles De Gaulle en 2019. La dernière tranche du diagnostic sur l'emprise restante, depuis la rue de Paris jusqu'au cimetière des Volontaires, sera conduite du 21 septembre 2020 au 13 novembre 2020.

Sous la responsabilité de l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives), elle s'étalera sur 6 semaines et concernera toute l'emprise prescrite, hors voiries. Sont donc concernés : les espaces arborés, les pelouses et les cheminements, les boulodromes et la totalité des parkings, du restaurant « Le Roland Garros » jusqu'au cimetière.

À partir d'un calendrier élaboré avec les services de la ville de Saint-Denis, les archéologues interviendront successivement, secteur par secteur pour occasionner une gêne minimale pour les usagers, sur des emprises sécurisées par les services municipaux.

Concernant les parkings, leur réouverture s'effectuera progressivement après chaque libération d'une zone de diagnostic. Cette réouverture provisoire menée par la Mairie permettra aux usagers de disposer au plus tôt des espaces publics. Elle sera suivie par une reconstruction à l'existant une fois l'ensemble des interventions réalisées.

## Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974